



État-Institution : La difficile négociation.

*Par Hubert Tassin,
Président des PP*



L'Assemblée Générale de l'Association P.P. se tient traditionnellement à Auteuil lors de l'avant dernier dimanche de la saison. Elle est l'occasion de faire le point ensemble sur les principaux dossiers du moment (particulièrement sensibles cette année).

C'est l'occasion de confronter nos visions de l'avenir dans une ambiance franche et conviviale, confortée par l'organisation d'un tirage au sort de saillies gratuites parfaitement géré par notre vice-président Baudouin de la Motte Saint Pierre. Cette année encore il a su convaincre une cinquantaine de généreux donateurs pour construire une liste d'étalons de très haut niveau.

Un invité d'honneur vient aussi, chaque année, nous livrer sa vision de l'Institution et se prêter au jeu des questions-réponses. Dominique de Bellaigue, Bertrand Bélinguier, Jean Lesne, Philippe Germond, Christian de Villeneuve,... se sont prêtés à cet exercice. Dimanche dernier, c'est le représentant du Ministère du Budget qui est venu débattre avec les propriétaires et les éleveurs français, et nous présenter sa vision d'observateur privilégié de notre Institution.

Vendredi 22 novembre 2013 – N°8

Vincent Soetemont siège dans l'ensemble des instances du Trot, du Galop et des organismes communs. Il a aussi été un membre particulièrement présent et mobilisé des travaux du Comité Stratégique dont les conclusions ont été livrées aux ministres de tutelle à la fin du mois de juillet. Sa position se double d'un oeil encore neuf, et il a bien voulu nous livrer son analyse sur l'Institution et ses acteurs, un an après sa nomination, et en dehors de ses interventions dans le cadre statutaire.

Une vision d'ensemble du Contrôleur d'Etat

C'est sur la nécessité d'une vision d'ensemble que le Contrôleur Général a insisté. Les difficultés économiques de l'Institution doivent s'analyser dans leur globalité, pour les acteurs bien sûr, pour le Trot, le Galop, pour le PMU et les structures communes. Pour la partie sous son contrôle (la gestion des filières), le représentant de l'Etat dans notre institution d'économie mixte considère que les charges d'exploitation des structures doivent être traitées globalement.

C'est au niveau de l'Institution dans son ensemble que doivent être à la fois déterminés les mesures d'économie mais aussi, et peut être surtout, les leviers de croissance. Sans jamais prôner une fusion des deux disciplines, Vincent Soetemont a soutenu avec vigueur, non seulement la nécessité d'une démarche de réflexion commune Trot-Galop, mais aussi d'une mise en commun de moyens, d'une mutualisation des instruments de communication, de systèmes d'information, d'achats... Nous aurons aussi le plein soutien de nos tutelles sur les efforts à mener dans tous nos



organismes communs (PMU, PMH, GTHP, ORPESC, AFASEC, Equidia, Fédération, sociétés régionales...).

Sur le point précis des hippodromes, à Paris et en province, le Contrôleur d'Etat a admis que s'il ne militait pas pour une disparition des champs de courses dont il reconnaît volontiers qu'ils participent à la richesse du système, il attendait de toutes les parties une participation à l'effort général et à la révision des priorités en matière d'investissements. Vincent Soetemont siège à la Commission d'Equipe du Fonds Commun aussi bien qu'aux conseils d'administration des sociétés mères et de grandes sociétés régionales, et nul doute qu'il interviendra en ce sens. Ce respect de la carte de France des hippodromes, redéfinie en fonction d'objectifs clairs correspond bien à l'opinion que les P.P. défendent depuis longtemps et sur laquelle j'aurai à revenir dans les prochaines semaines.

Une réflexion stratégique

Vincent Soetemont ne s'est pas contenté de réaffirmer la priorité de mettre en place, pour l'Institution dans son ensemble, le plan d'économie de 50 millions d'euros qui ressort des conclusions du comité stratégique. Il est encourageant que la Tutelle retienne aussi, et peut-être surtout les atouts sur lesquels le développement, la croissance de long terme, peuvent s'appuyer. Trois grands dossiers sont prioritaires, aux yeux du contrôleur général et il entend les suivre avec attention.

- **Le Plan PMU 2020.** C'est la stratégie principale de la vision positive que les acteurs des courses peuvent avoir de l'avenir à moyen terme. Le contrôleur d'Etat l'a affirmé : ce plan peut compter sur le soutien de l'Etat. Cependant, pour

parvenir à une vraie relance des allocations à partir des années 2019/2021, et à une augmentation couvrant plus que l'inflation d'ici là, le dispositif implique la mobilisation des ressources financières des sociétés mères. Sans dénier à ces dernières le choix de leurs investissements, Vincent Soetemont a affirmé son souci de les inscrire dans une « trajectoire financière » compatible avec les moyens disponibles. Les priorités devront définir les affectations des fonds disponibles. Entendant cet avertissement, chacun avait bien évidemment à l'esprit le dossier « Longchamp », à l'évidence moins porteur de retour sur investissement que « PMU 2020. » Bertrand Belinguier, présent à notre Assemblée a cependant su argumenter avec conviction en faveur de ce projet.

- **La réflexion sur le programme et le calendrier.** C'est selon Vincent Soetemont le sujet le plus important. Comme beaucoup d'entre nous, il estime que la densification du calendrier PMU/Premium a atteint ses limites. Reconnaisant les retours financiers, pour les courses et pour l'Etat de cette politique depuis l'ère Lagardère, il a souligné des risques de déséquilibres qui se traduiraient finalement par des pertes de repères pour les propriétaires, les professionnels et le public. Il sera donc vigilant sur le sujet et demande une analyse, un bilan de fond, pour optimiser et régulariser les coûts d'organisation (en province et à Paris). Il importe de surveiller la rentabilité de chaque décision. Ce discours, conclu par une demande de redéfinition des équilibres, a été reçu par notre Assemblée comme plein de bon sens.

- **La politique des encouragements.** S'appuyant sur un élément : 12% des chevaux reçoivent 72% des allocations, le Contrôleur



d'Etat a souhaité qu'une réflexion s'engage sur le caractère à ses yeux insuffisamment redistributif du système. Sans nier la pyramide qui doit respecter la notion de compétition et dès lors la distribution de l'argent respectant la hiérarchie des valeurs, il a souhaité que la distribution soit plus en phase avec les dépenses d'exploitation et les besoins de financement général. L'impératif de remise à plat dans le respect de ces objectifs a été perçu par les PP comme un soutien majeur.

Notre fermeté sera nécessaire

Soutien a été le maître mot de nos débats avec Vincent Soetemont. Il s'est résolument présenté comme le représentant d'un partenaire (l'Etat) attentif et vigilant. A plusieurs reprises le Contrôleur Général a souligné qu'il ne lui appartenait pas d'arbitrer, qu'il n'avait ni la compétence pour les choix techniques, ni la légitimité pour les assumer. En revanche, il a défini son rôle comme étant de nous contenir dans nos obligations de gestionnaire et de s'assurer du respect d'un cadre budgétaire correspondant aux délégations ministérielles et aux missions de service public qui régissent notre Institution, placées sous la responsabilité des deux sociétés-mères. Décider, c'est évidemment choisir.

Attention, toutefois : un partenariat ne peut être vécu à sens unique. Plusieurs participants dont le Président de France Galop et quelques uns de nos adhérents, à commencer par moi-même, ont directement demandé à l'Etat – à travers son représentant dans nos instances – de nous donner aussi de la visibilité. Les courses jouent un rôle économique et social réel : elles ne peuvent accepter des règles et des contraintes économiques et financières à géométrie variable,

sous l'influence du gouvernement ou des instances de Bruxelles.

L'assistance a, plusieurs fois, exprimé le sentiment que l'Etat (ou l'Europe) se comportait trop souvent comme un censeur à travers sa réglementation, sa fiscalité. Un accord de long terme dans un esprit gagnant/gagnant va être nécessaire pour assurer le relais de croissance du nouveau modèle. Chacun -Etat et Institution - devra y mettre du sien. Dix sept ans de croissance débouchent sur une redéfinition du fonctionnement et des circuits financiers.

Le partenariat est une figure imposée dans la structure d'économie mixte que sont les courses. Il ne doit pas occulter l'impératif de fermeté dans les rapports et de clarté dans les objectifs. Ainsi il a été évoqué lors de l'Assemblée Générale des PP que Bercy cherchait à tergiverser sur les engagements de compensation de la hausse de la TVA pris par les ministres. On ne peut pas annoncer une chose et son contraire, promettre puis se dédire, se déclarer partenaire de long terme et agir en prédateur à courte vue.

Au delà des propos très pertinents du Contrôleur Général, les négociations pour un partenariat équilibré et assuré sur le long terme nous amèneront à faire entendre avec fermeté la voix du Galop français. Moins aimablement qu'aujourd'hui, s'il le faut.

Notre fermeté, mais aussi une unité à reconstruire entre les représentants du Galop devra convaincre l'Etat. Ce nouveau partenariat est notre objectif. C'est par lui que passe la seule voie de croissance crédible.

Si vous ne recevez pas ce bulletin hebdomadaire par mail, il suffit de vous inscrire en nous adressant un courriel à associationpp@yahoo.fr